



VILLE DE CAP-CHAT

Faits saillants du rapport financier / rapport du vérificateur externe 2024 (article 105.2.2 Loi des Cités et Villes)

Présenté le 2 septembre 2025 lors
de la séance ordinaire du Conseil.



Cap-Chat, le 2 septembre 2024

Madame, Monsieur,

Comme à chaque année et tel que le prévoit l'article 105.2.2 de la Loi des cités et villes, modifiée par l'article 10 du projet de loi 57 « Loi édictant la loi visant à protéger les élus et à favoriser l'exercice sans entrave de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal », il me fait plaisir de vous faire rapport sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024.

RAPPORT FINANCIER

Les résultats

Les dépenses des différents services ont totalisé 5 073 517 \$ avant amortissement.

Quant aux revenus, ils ont totalisé 5 431 535 \$, un écart de 358 218 soit 6.6 % par rapport au budget. Un écart positif intéressant qui s'explique, en partie, par les intérêts sur arriérés de taxes, les mises à jour des comptes de taxes, l'augmentation des droits perçus sur les mutations immobilières.

Au 31 décembre 2024, l'excédent de fonctionnement non affecté (surplus accumulé) était de 577 265 \$. L'excédent de fonctionnement affecté (surplus accumulé affecté à certains objets) était de 119 031 et les sommes disponibles au fonds de roulement étaient de 133 432 \$.

La dette à long terme de la Ville totalise 1 960 000 \$ comparativement à 2023 où elle était de 2 206 700 \$

LES IMMOBILISATIONS

Au chapitre des immobilisations, un montant de 1 418 694 \$ a été engagé. Les dépenses les plus importantes ont été consacrées à la construction d'un nouveau surpresseur, au remplacement des équipements informatiques, aux rénovations des bureaux et l'achat d'ameublement de bureaux, à l'achat d'équipement pour le service de sécurité incendie, pour l'achat d'ameublement et équipements pour la bibliothèque municipale et à la rénovation partielle du sous-sol du bureau de poste,

CONCLUSION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le rapport de la firme MNP S.E.N.C.L.R./s.r.l. conclut que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Je vous remercie de votre attention et espère que ces informations vous auront permis de mieux connaître la situation financière de notre ville.

(S) Marcel Soucy
Maire de Cap-Chat